

LE

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



16 et 17 DÉCEMBRE 1839.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez Desfriches aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 16 décembre 1839.

Que se passe-t-il de nouveau, d'étrange, de mystérieux dans notre ville ? que veut le pouvoir ? que cherche-t-il ? Le 11, par ordre venu de Paris, on emprisonnait le rédacteur du *Journal du Commerce* ; le 13, par ordre de M. François, juge d'instruction près notre tribunal civil, on mettait au secret le gérant du *Réparateur*, on faisait main-basse sur des employés subalternes de ce journal ; enfin on a depuis opéré quelques arrestations parmi les ouvriers. Nous savions penser que l'autorité locale comprendrait qu'il était de son devoir de rassurer les esprits, de donner des explications satisfaisantes sur des actes aussi violents ; elle n'en a rien fait, et le *Courrier* du 16, loin de jeter sur toutes ces manœuvres quelques lumières, s'est plus à reprendre la vieille calomnie de l'alliance carlo-républicaine, à la commenter, et, pour lui donner de la nouveauté, il y a joint l'alliance bonapartiste.

Nous ne savons pas quelles révélations pourront surgir des diverses mesures prises par la police tant à Paris qu'à Lyon, quels faits on pourra prouver, quelles preuves on tient en main ; ce que nous pouvons affirmer tout d'abord, c'est que le parti démocratique a trop la conscience de son avenir, de son devoir, pour se prêter à des tentatives qui auraient pour but le trouble du pays et la restauration de l'Empire ou des Bourbons de la branche aînée.

La presse ministérielle a souvent voulu faire croire à l'alliance carlo-républicaine ; ses efforts ont été vains, et le flambeau de la presse a su apporter partout la vérité. Voyons, examinons les faits ; ils sont nombreux et partout concluants.

En décembre 1830 le peuple s'agitait autour de la chambre des pairs, était-ce pour servir l'intérêt des légitimistes ? Y avait-il des légitimistes dans le procès du Pont-des-Arts, quand Cavaignac, Trélat, Guinard étaient poursuivis pour avoir fomenté, disait-on, un complot républicain ?

Y avait-il des républicains autour du catafalque du duc de Berry en février 1831, et y avait-il des légitimistes dans les émeutiers qui firent place nette de l'archevêché ? En novembre 1831 à Lyon, en avril 1834, le parti légitimiste a-t-il osé se produire ? l'a-t-il fait en juin 1832 à Paris ?

Dans toutes les grandes luttes entre le pouvoir et les populations, on n'a jamais vu paraître les hommes de ce parti d'une manière directe. Qu'ils aient cherché à exciter, à amener des collisions, c'est possible ; mais que les démocrates se soient liés à eux, qu'ils aient mis leur courage à leur merci, voilà ce que tous les faits passés démentent.

Pour trouver des vestiges de cette prétendue alliance carlo-républicaine, il faut aller à Marseille remuer des faits électoraux. Là, pour combattre des candidatures imposées par le juste-milieu, se produisit une coalition électorale ; elle eut quelques incidents dans d'autres villes du Midi ; mais elle ne fut jamais qu'un fait de localités, en dehors de l'action générale du parti démocratique. Disons mieux, les hommes les plus sensés de l'opinion progressive la repousseront complètement.

En 1834 on essaya de former une coalition qu'on appelait réformiste. Au nom du parti démocratique, le *National* protesta, et Carrel déclara hautement, avec l'approbation de tous ses amis politiques, qu'il n'y avait pas en France de parti réformiste. Il répudiait comme on voit toute coalition, fut-ce même sur le terrain de l'élection.

Le juste-milieu, toujours prêt à exploiter des allégations mensongères, a voulu prêter au parti démocratique des tendances d'alliance avec les légitimistes, quand au su et

vu de toute la France il fait depuis bientôt dix ans d'incessantes démarches pour se rapprocher d'eux. Ces jours passés, que faisait le *Courrier* en attaquant la nomination de M. de Bonald à l'archevêché de Lyon ? ne signalait-il pas cette coalition du juste-milieu avec le parti prêtre, cette pente irrésistible qui l'entraîne à choisir pour les postes les plus éminents les carlistes les plus franchement avoués ?

D'ailleurs, au milieu de l'anarchie morale dans laquelle on a jeté le pays, avec les lois de septembre qui ôtent à la presse une grande partie de son action sur l'opinion, peut-on encore bien nettement classer les partis ? Ne leur a-t-on pas enlevé jusqu'à la faculté de pouvoir se déclarer et se produire ? Demain il plairait à la police de fabriquer un complot et d'y mêler des hommes qui prendraient le titre de républicains ou de légitimistes, que les organes de ces opinions n'auraient aucun moyen d'éclairer le pays d'une manière complète et satisfaisante.

Depuis le jour où l'on a proscrit la discussion des principes de gouvernement, depuis le jour où les partis n'ont plus le droit de s'avouer, le pouvoir est malavisé de faire des appellations en dehors de la législation, il est malavisé de vouloir faire des catégories de conspirateurs.

Tout devient désormais mystérieux, sujet à commentaires blasfèmés et insolites. On sent qu'il y a partout des périls, qu'on marche sur un terrain mouvant ; mais on ne peut pas y trouver de routes régulièrement tracées. Aussi que demande l'opinion ? qu'on lui livre des faits. Jusque-là, elle est incrédule. Le *Courrier de Lyon* aurait dû en apporter dans la discussion ; car, tant qu'il se bornera à évoquer l'adultére union de partis diamétralement opposés, il sera mal reçu dans le public.

Les accusations vagues du *Courrier* ne produiront pas plus d'effet que celles du *Moniteur parisien*, que celles du *Temps*. Toujours on songera à ces machinations passées dans lesquelles s'est trouvé le doigt de la police ; on lui fera sa part large, et bien large, en vertu de cet adage, — qu'il faut toujours avoir l'œil sur ceux auxquels les événements profitent, — et complots et machinations ont été si bien exploités par la police et par le pouvoir, qu'on ne sait pas s'il y a de leur part volonté bien arrêtée d'y mettre un terme.

En France, avec l'état des esprits, avec le malaise qui nous poursuit, il y a toujours des gens disposés à se livrer à des provocations de police, et Dieu sait si elle se lasse de les envelopper de ses séductions.

Eu égard aux calomnies antérieures contre les partis, et jusqu'à preuve contraire, nous serons incrédules sur la coalition carliste, républicaine et bonapartiste qu'on nous signale : jusqu'à preuve sérieuse de ce nouveau complot, nous engagerons tous les hommes sensés à ne pas se préoccuper trop des rumeurs qu'on fait courir si bénévolement à Paris et à Lyon, et à attendre encore, pour porter un jugement sur la vaste conspiration que le *Courrier de Lyon* regarde comme à peu près établie par des saisies de poudres et explosions de pétards. On sait qu'en 1821 les pétards furent passablement exploités pour le compte des ultra-royalistes.

Le *Courrier* sait aussi qu'on n'a jamais douté qu'ils n'aient été de l'invention de la police de l'époque.

AVIS.

Le préfet du Rhône donne avis que des ateliers de travaux de terrassement vont être ouverts sur la rive gauche du Rhône et sur la rive droite de la Saône.

vos dépens. Pour les jardins de Salluste, le propriétaire dont ils portent encore le nom est mort en l'an de Rome 718. C'était un homme de mœurs abominables, ami de César et grand voleur ; il fut proconsul en Afrique, en Numidie même, et là il fit deux choses : d'abord il se livra à des rapines, à des concussions qui le rendirent un des plus riches citoyens de Rome ; ensuite il étudia sur les lieux mêmes tous les détails d'une guerre terrible que les Romains avaient eu à soutenir contre la Numidie, et il nous a laissé une histoire de cette guerre, qui est un chef-d'œuvre de concision et de vérité ; car ce Salluste, qui s'appelait aussi Crispus, parce qu'il avait les cheveux bouclés, était un homme d'un grand talent. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la vertu, la probité, l'austérité des mœurs, n'ont pas de louangeur plus zélé que cet historien dont la vie ne répondait pas aux maximes.

— De façon, dit la jeune dame, que nous faisons aujourd'hui la même guerre que faisaient les Romains il y a deux mille ans ?

— Hélas ! oui.

— Et qu'Abd-el-Kader est notre Jugurtha ?

— Oh ! pas tout-à-fait.

— Allons, mon cousin, donnez-moi une leçon d'histoire ; on a dû vous apprendre tout cela à Saumur ?

— Pas le moins du monde. A Saumur j'ai appris à monter à cheval et l'école d'escadron ; ce n'est qu'au collège que j'ai entendu parler de Jugurtha.

— Qu'est-ce que c'était donc que cet Arabe ?

— Cet Arabe était un Numide, le plus grand coquin qu'il y eût alors en Numidie, et en même temps l'homme de guerre le plus habile. Il était le neveu du roi Mysipsa, l'allié des Romains. Mysipsa l'adopta et partagea son royaume entre lui et ses deux fils Hiempsal et Adherbal. Dès que Mysipsa fut mort, Jugurtha tua Hiempsal.

— Son cousin !

— Oui, son cousin, et il voulait en agir de même avec Adher-

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heure du mat.	7 degr. dessus zéro.	60 degrés.	27 pences 3 ligne.	Sud.	
SOLEIL.					LUNE.
Lever.	Midi vr.	Couch.		Phases.	Age.
7 heure.	11 heu.	4 heur.			
54 m.	55m.40	6 m.			

Les ouvriers valides des villes de Lyon, la Croix-Rousse, la Guillotière, Vaise et Caluire, qui désireraient être employés à ces travaux, pourront, dès ce moment, se présenter, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Lyon, où un registre d'inscription est ouvert.

La commission de prévoyance fera délivrer à domicile des cartes d'admission contenant la désignation des ateliers sur lesquels devront se diriger les ouvriers.

COUR D'ASSISES DU RHÔNE.

Audience du 13 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ALCOCK.

Coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail de plus de vingt jours. — Question importante de médecine légale. — Epilepsie.

L'accusé est un jeune homme de dix-sept ans, dont les allures douteuses, l'œil hagard, le front déprimé, les traits contractés révèlent les ravages d'une maladie profonde ; il répond avec hésitation et comme en tremblant aux questions qui lui sont adressées avec beaucoup de bienveillance par M. le président, et paraît manifester quelque impatience. Les débats ont établi les faits suivants :

Le 23 février 1839, à dix heures du soir, plusieurs jeunes gens étaient réunis dans la cour de la maison n° 2, rue des Feuillants, et donnaient, suivant l'usage antique et solennel, un charivari à un capitaine du 6^e régiment d'infanterie de ligne qui convolait à ses noces avec celle qui fut la sœur de sa première épouse. Grand était le tapage, et nos artistes improvisés rivalisaient de zèle et d'ardeur. Le sieur Bonnet, garçon charcutier chez le sieur Montessuit, eut la malheureuse pensée d'intervenir au milieu des charivaris, non pour ajouter un instrument à ce discordant concert, mais, hélas ! dans le but de mettre en fuite chahutons, lechefrites et cornets. Il croit, l'imprudent, qu'il lui suffira de paraître et de prononcer le *quod ego* pour tout faire rentrer dans l'ordre ; aussi s'empresse-t-il de s'assurer d'un mauvais manteau, de se couvrir la tête d'un chapeau de toute circe... et dans ce bizarre accoutrement, il s'élance au milieu de cette tourbe bruyante et agitée... Place à l'agent de police !... Et Bonnet de saisir, au nom de la loi et du roi, trois des plus obstinés concertants pour les conduire à la cage.

Andrieux, qui sortait de son magasin, entend du bruit ; il voit trois jeunes gens se débattant sous la main de cet agent de police improvisé ; il reconnaît son frère parmi eux. « Que faites-vous à ces enfants ! s'écrie-t-il ; laissez-les. — Ah ! tu es aussi un artiste, lui répond Bonnet, je vais t'emmener comme les autres. » Et aussitôt il saisit Andrieux au collet ; une lutte s'engage... Une seconde après elle était terminée, Bonnet avait reçu un coup de couteau dans la poitrine. Une demi-heure après, Andrieux est arrêté. Il déclare d'abord qu'il a frappé avec une pointe qui lui servait habituellement pour confectionner ses cartons ; plus tard, il avoue que la blessure de Bonnet a été faite avec un couteau, mais qu'il n'avait pas été maître de lui-même.

Plusieurs témoins viennent attester qu'Andrieux était sujet à des attaques d'épilepsie, qu'il prenait souvent des crises qui paraissaient pour ainsi dire toutes ses facultés mentales, qu'il était foncièrement méchant, qu'il menaçait ses camarades de coups de couteau et qu'il faisait un usage immoderé de boissons alcooliques.

M. Piquet et Chapeau, médecins aux rapports, Levrat-Perron, médecin de l'Antiquaille, Varambon et Théodore Perrin sont entendus pour fournir des explications sur l'état des facultés intellectuelles de l'accusé.

M. Bottex, ancien médecin de l'Antiquaille, et M. le docteur Rérolle faisaient partie du jury.

M. Gilardin, substitut de M. le procureur-général, a soutenu l'accusation, et s'est félicité de voir parmi les jurés des hommes dont les études spéciales étaient une puissante garantie pour l'accusation, et promettaient à la société un verdict qui ne laisserait pas sans expiation le sang du malheureux Bonnet.

Le Mouillaud était chargé de la défense de l'accusé, et au mi-

bal, mais celui-ci alla à Rome en suppliant et demanda vengeance au sénat. Jugurtha envoya de son côté des ambassadeurs qui, les mains pleines d'or, achetèrent des voix et corrompirent tous ces sénateurs dégénérés qui, pour avoir des chars d'ivoire et des tuniques de pourpre, ne rougissaient pas de recevoir les présents d'un assassin nomide. On envoya cependant une armée en Afrique, mais le consul qui la commandait traîna les choses en longueur ; il fatiguait son armée de marches et de contre-marches, il laissait naître des obstacles, tandis que Jugurtha, de son côté, proposait un traité.

— Le traité de la Tafna ! s'écria la jeune dame.

— Quelque chose de pareil. On gagna ainsi le temps des combats, et le consul revint à Rome, laissant en Afrique son frère Aulus, général incapable. Alors Jugurtha ne parle plus de traiter, il affecte de fuir devant l'armée romaine, il la suit dans des lieux coupés de bois et de défilés, et il trompe Aulus en lui proposant des conditions secrètes dont le général devait profiter seul, il l'attire dans des lieux déserts, il seduit des centurions et des chefs de cohortes, et ces mesures prises, tout à coup, au milieu de la nuit, il enveloppe le camp d'Aulus d'une multitude de Numides ; il tua, massacra et fit prisonniers ses ennemis. Le lendemain Jugurtha eut une entrevue avec Aulus. Il lui représenta qu'il était le maître de l'armée romaine assiégée par le fer et la famine ; mais qu'en considération des vicissitudes humaines, s'il voulait se fier par un traité, il leur laisserait à tous la vie sauve après les avoir fait passer sous le joug ; qu'en outre ils auraient à sortir de la Numidie sous deux jours. Ces conditions étaient dures et ignominieuses, mais comme il fallait les accepter ou mourir, on souscrivit au traité imposé par Jugurtha. Les Romains passèrent sous le joug !...

— Abd-el-Kader n'en est pas là ! s'écria la dame, mue par l'orgueil national.

— Il ne s'agit pas, ma chère cousine, de comparer Abd-el-Kader à Jugurtha : le roi numide était un élève des Romains

UNE LECON D'HISTOIRE ROMAINE.

Dans un petit boudoir élégant, une jeune et jolie femme était tristement assise auprès du feu. Seule et réveuse, ses petits pieds sur les chenets, elle était livrée à une de ces méditations sombres qui nous font douter de la valeur personnelle que nous avons, ou que nous nous attribuons dans des moments où nous pensons de nous avec moins de modestie que cette femme pensait alors d'elle-même. On frappa doucement à la porte qui s'ouvrit aussitôt, et un jeune officier de cavalerie entra. Après avoir baissé la main qu'elle lui tendit, M. Alfred s'assit auprès d'elle ; mais sa venue n'eut pas le don de changer entièrement le cours des idées de la jeune femme. Elle s'étonna d'abord de voir M. Alfred en uniforme.

— D'où venez-vous donc

lieu du plus profond silence, il s'est exprimé à peu près en ces termes :

Et nous aussi, MM. les jurés, nous nous félicitons de voir siéger parmi vous des hommes dont la science médicale s'honneure à tant de titres, et dont les lumières sont aussi notre espérance et la garantie de nos efforts. Il me suffirait peut-être, malgré l'éloquent réquisitoire que vous avez entendu, de vous dire : Vous connaissez tous les faits consacrés par ces longs et pénibles débats, examinez et jugez... Mais notre mission pourrait ne paraître qu'imparfaitement accomplie, et nous semblerions reuler devant le contrat qui nous est offert.

Andrieux est l'afné d'une famille de trois enfants ; il était doux, tendre, affectueux : jamais on ne remarqua dans ce jeune homme la moindre inclination au mal et à la méchanceté. Il était ainsi arrivé à sa douzième année, âge heureux où la vie se revêt toujours des plus brillantes couleurs, lorsque tout-à-coup un désordre effroyable, une perturbation complète se manifeste dans son intelligence ; toutes les facultés de son entendement sont bouleversées à la fois ; il ne se possède plus... Pauvre enfant ! il venait d'entendre le beffroi de l'Hôtel-de-Ville sonnant sur la cité en deuil les sanglantes journées d'avril...

Depuis ces journées fatales, ce jeune homme n'a plus trahi qu'une vie souffrante et pleine de désolations. L'épilepsie, avec son terrible cortège de convulsions et de tiraillements aigus, est venue poser sa main de fer sur cette nature atrophie, et briser tous les ressorts de son organisme. Pour Andrieux, la vie intellectuelle, la vie morale est finie. A la moindre contrariété, à la plus légère opposition, Andrieux n'est presque plus un homme. Vos cheveux se hérissent, son front se crispe, ses yeux deviennent hagards, se mouvant convulsivement dans leur orbite ; ou bien, on dirait qu'une main invisible s'est étendue sur lui et l'a frappé d'immobilité ; ses membres se raidissent, ses traits se contractent et demeurent dans un état de torpeur qui jette le deuil et l'épouvante autour de lui.

Me Mouillaud rappelle ici les dépositions, et donne lecture d'un certificat de M. Varambon qui a constaté l'existence de l'épilepsie dont est trappé Andrieux.

Maintenant que vous connaissez, dit le défenseur, l'état mental, la situation morale d'Andrieux avant l'événement du 23 février, et que vous en savez la cause ; maintenant qu'il vous a été possible, MM. les jurés, de sonder pour ainsi dire, de l'œil et du doigt, les plaies vives et saignantes que nous avons placées sous vos yeux, il nous sera permis d'aborder sans crainte le terrain sur lequel l'accusation a dressé son pénible échafaudage, et de vous démontrer que l'accusé ne possédait pas, ou plutôt pouvait ne pas posséder la plénitude de ses facultés intellectuelles, la santé de sa raison, au moment de la perpétration du crime dont la répression vous est déferée.

Ici le défenseur retrace d'une manière vive et saisissante les faits du 23 février, et cherche à démontrer qu'Andrieux a pu se trouver instantanément frappé d'un vertige épileptique, alors surtout qu'il a été sous le coup des injures, des menaces et des provocations de Bonnet.

Les attaques épileptiques ou épileptiformes, dit le défenseur, ne sont pas régulières et ne se produisent pas toujours avec des caractères bien apparents. Le malheureux qui est sujet à ces névroses n'est pas toujours renversé, ne se roule pas nécessairement à terre. Cette horrible maladie, l'épilepsie, a aussi ses caprices, j'ai presque dit, messieurs les jurés, ses mystères ; il arrive même quelquefois que l'épileptique n'offre que des signes presque imperceptibles du désordre intérieur de l'ébranlement organique de toutes les fonctions de la sensibilité.

Me Mouillaud invoque l'autorité de M. Esquirol : « Les accès épileptiques, dit cet illustre physiologiste, ne sont pas toujours aussi épouvantables ; les convulsions ne sont pas toujours générales. Il est des malades qui n'ont que les avant-coureurs de l'accès qui cesse brusquement ; quelquefois ce n'est qu'un étourdissement, un frissonnement général, suivis de raideur, ou bien un simple mouvement convulsif d'un membre, de la tête, des lèvres avec privation instantanée du sentiment. J'ai été consulté pour une jeune dame dont le père est épileptique, et qui est prise de ces accès au milieu d'un cercle, à la promenade, à cheval : elle n'est point renversée, ses yeux sont convulsifs, le regard est fixe ; l'accès ne dure que peu de secondes, et la malade reprend la conversation, la phrase où elle les a laissées, sans se douter nullement de ce qui vient de lui arriver, et à moins qu'elle ne pousse un cri, personne ne s'aperçoit de ce qui s'est passé ; avec les progrès de l'âge les accès sont devenus complets. Quelques épileptiques ne sont que secouer la tête, les bras, les jambes, d'autres ferment seulement la main, quelques-uns courent, d'autres tournent seulement sur eux-mêmes. Le docteur Esparron a reconnu un accès d'épilepsie à un simple mouvement convulsif des lèvres. Ces accès, qui peuvent être méconnaissables, servent de prélude à des accès qui peu à peu avec l'âge deviennent complets, ou bien ils s'intercalent avec des accès complets qui ne laissent aucune incertitude sur la nature des uns et des autres ; c'est le vertige épileptique. »

Dans un autre passage M. Esquirol ajoute :

« Les vertiges épileptiques tuent l'intelligence et plus vite et

plus certainement que les accès, quoiqu'ils n'aient qu'une durée presque inappréhensible, puisqu'il est des individus qui ont des vertiges en présence de personnes qui ne peuvent s'en apercevoir à moins d'être prévenues. »

Qui vous dit, messieurs les jurés, s'écrie le défenseur, qui peut vous répondre qu'Andrieux, avant de frapper le malheureux Bonnet et de s'élanter sur lui, n'a pas été instantanément en proie à un de ces vertiges dont parle et qu'au si bien décrits M. Esquirol ? Quel docteur assez sûr de lui-même pourra vous affirmer qu'Andrieux a dû nécessairement jouir de l'intégrité de sa raison, de la plénitude du sens moral, alors que les paroles provocatrices, les menaces et les voies de fait exercées sur lui ont dû raviver toute l'énergie du mal qui ferment dans ses veines, et ajouter encore à la surexcitation normale continue de son cerveau ? Ne trouvez-vous pas dans cette situation tous les caractères de cette force, de cette puissance irrésistible dont parle l'art. 64 du code pénal ? et ne frémirez-vous pas à l'idée de frapper un être qui n'a été qu'un instrument aveugle, automatique d'une volonté quasi animale ?...

Le défenseur s'attache ensuite à réfuter les arguments sur lesquels se fonde l'accusation. Après avoir retracé d'une manière touchante les malheurs de ce jeune homme qu'on jette tour à tour dans une maison d'aliénés et en prison, il termine par une proraison qui a vivement ému l'auditoire.

Après un résumé plein de clarté et de précision de M. le président, le jury se retire, et demi-heure après, il rentre avec un verdict qui a déclaré Andrieux coupable du fait qui lui était imputé, mais avec des circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour a condamné Andrieux à une année d'emprisonnement.

Chronique Lyonnaise.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche 15 décembre 1839.

616 versements	29,530 f.
136 remboursements.....	31,652
67 nouveaux livrets.	

— La dame Marguerite Raynaud, blanchisseuse, est tombée, il y a quelques jours, d'un bateau où elle lavait dans la Saône dont les eaux sont en ce moment très-grosses. Elle s'y fut infailliblement noyée, sans le secours du sieur Fleury, demeurant rue Saint-Georges, 66, qui s'est jeté à la nage, et l'a retirée sans connaissance ; elle est aujourd'hui hors de tout danger.

— Un accident déplorable est arrivé le 13, vers quatre heures du soir, près du pont de la Mulatière, sur la chaussée de Perrache. La dame veuve Lamarche, ancienne vouturière de Serin, et qui maintenant escortait les voitures de vin qui traversent la ville en passe-debout, est tombée d'une charrette sur laquelle elle était assise. Cette malheureuse n'ayant pas eu le temps de se relever, la roue lui a écrasé la tête ; elle est morte sur le coup. Il n'y a eu aucune faute de la part du conducteur.

— La semaine dernière, M. J. Bruyat, artiste du Grand-Théâtre, sortant du spectacle et retournant chez lui au quartier Saint-Just, fut, vers les onze heures du soir, rencontré au pied du Chemin-Neuf par deux individus assez proprement vêtus, qui lui demandèrent avec politesse de l'argent pour acheter du pain. M. Bruyat leur remit une pièce de dix sous, et ces deux malheureux le remercièrent les larmes aux yeux, ajoutant qu'il était bien malheureux pour eux, qui avaient de bons bras, d'être réduits à cette extrémité ; puis ils se retirèrent pour aller acheter de quoi subvenir à leurs besoins les plus pressants.

C'est sur le récit de M. Bruyat lui-même que nous racontons ce fait qui a été rapporté inexactement par un journal de Lyon.

— Une batterie d'artillerie de montagne, en garnison à Valence, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour Toulon.

— Le pont de Rognonas, sur la Durance, donnant quelques inquiétudes à l'administration, sous le rapport de la solidité, M. le préfet de Vaucluse, d'après l'avis de MM. les ingénieurs, vient d'y interdire provisoirement la circulation des voitures chargées.

— Nous avons signalé, il y a peu de jours, le mauvais état du cours Bourbon dans la partie située entre le pont de la Guillotière et le pont Lafayette. Le mal n'a fait que s'accroître dans l'endroit désigné ci-dessus, puis il s'est

— C'est mon avis.
— Un fils de marabout qui ne vaut pas Jugurtha.
— Il en est à mille lieues.

— Encore une question. Combien a duré la guerre de Jugurtha ?

— Sept ans.

— Et depuis neuf ans nous avons en tête ce petit roitelet sans pouvoir nous en défaire ! Où sont donc nos Marius, nos Métellus et nos Syllas ?

— Vous avez raison, ma cousine, répondit l'officier, poussé à bout par ces questions ; nous avons fait Abd-el-Kader ce qu'il est ; nous avons traité avec lui, et il s'est cru une puissance ; nous lui avons vendu de la poudre, des armes, et il nous tire des coups de fusil.

— Mon Dieu ! dit encore la curieuse cousine de M. Alfred, hier, à ce dîner dont je vous ai parlé, ce n'est pas seulement mon ignorance qui m'a embarrassée, c'est encore je ne sais quelle phrase latine de Salluste ou de Jugurtha qu'on a citée pompeusement et dont je n'ai pas osé demander l'explication de leur inconvénient. Il s'agit d'*urbem venalem et maturè perituram, si emporem invenerit*. (Ville vénale qui périrait bientôt si elle trouvait un acheteur.)

— Vous voyez par ces mots quelle différence il y a entre Jugurtha et Abd-el-Kader : l'un disposait de trésors immenses avec lesquels il corrompait les citoyens romains, l'autre n'a point de trésors dont il puisse disposer, et d'ailleurs la nation française vaut mieux que la nation romaine d'alors ; Abd-el-Kader, ce Jugurtha au petit pied, ne trouverait point d'Aulus parmi nos généraux, point de centurions, point de chefs de cohortes ni de

étendu dans la partie située entre le pont Morand et le pont Lafayette. Les boues, les râches, les râches, y sont tellement amoncelés, qu'ils forment des creux où stationnent les eaux pluviales, ce qui rend le cours généralement impraticable. L'éclairage n'est pas mieux soigné, et il arrive souvent que, dès 9 à 10 heures du soir, les réverbères ne donnent presque plus de clarté.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, devant servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation Lyon est le marché à 24 f. 90 c.

— La troupe italienne a commencé ses répétitions, et nous pourrons entendre tour à tour cet hiver la Norma, la Barberie, la Cenerentola, i Puritani, Otello, etc. Mme D'Allyon, un accueillant et si bien mérité, fait partie de cette troupe après avoir tenu d'une manière fort distinguée son emploi en Italie et à Madrid.

— Un commencement d'incendie s'est manifesté ce matin rue des Capucins, par suite de l'imprudence d'un maître qui en se couchant avait mis dans sa poche sa pipe l'habit où était la pipe, la chaise sur laquelle celui-ci était déposé, et déjà le feu avait noirci la boiserie lorsqu'on s'en est aperçu. On l'a facilement éteint. Les pompes de l'Hôpital de Ville et de la Condition des soies sont arrivées promptement ; mais heureusement il n'y avait pas besoin de leur secours.

LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

Le Censeur, 100 f.

No 1. — Collecteurs : MM. Feyrat et Vautrin.

MM. Vautrin frères, 10 f. — Delaye, rue de Pozy, 2 f. — Jude, 2 f. — Auguste Reverchon, 2 f. — Mme Delaye, 1 f. 50 c. — Mme Jude, 1 f. 50 c. — Mme Vautrin, 1 f. 50 c. — Napoléon Jude et Morguinté, 50 c. — Victor Delaye, 50 c. — Victorine-Elise Valay, 50 c. — Buisson, 50 c. — Milliardan, 5 f. — Lachenay, 2 f. — Taurier, 50 c. — Panard, 50 c. — Auguste Girin, 5 f. — Chardon, 5 f. — Monnet, 50 c. — Duvivier, 1 f. — Melouzay, 2 f. — Bonnard, 1 f. 60 c. — Gibon, 3 f. — Bony, 50 c. — Perronneau et Rollin, 5 f. — Lacombe, 2 f. — Maupeur, pâtié, 2 f. — Plenard, 1 f. — Loupy, 1 f. — Fillard, 1 f. 50 c. — Durand, 1 f. — Jarret, 1 f. — Charpillon fils, 50 c. — Goret, 5 f. — Bernard, 1 f. — Broncio, 1 f. — Ollier fils, 1 f. — Antoine Coquet, 2 f. — Bourder, 1 f. — Bandon, 1 f. — Roux et C^e, 1 f. 50 c. — Geoffroy, 75 c.

Total, 91 f. 35 c.

No 2. — Par M. E. Laforest.

MM. Sirans, 1 f. — François Marty, 1 f. — Tomei, 1 f. — Soufflard, 1 f. — Magnirier, 1 f. — Friol, 1 f. — Bergerat, 1 f. — Lambert, 1 f. — Serve, 50 c. — Frédéric Cramer, 1 f. — Giraud, 1 f. — Auguste Calame, 50 c. — Wirtz, 1 f. — Luthringer, 1 f. — Dégliere, 50 c. — Michel, 2 f. — Kirchoffer, 1 f. — Wissel, 1 f. — Wissel fils, 1 f. — Barret, 50 c. — Beneto, 1 f. — Loras, 1 f. — Boequet, 50 c. — Domont, 50 c. — Alexandre, 50 c. — Henri Marty, 1 f. — Kirchoffer jeune, 50 c. — Bolland, 35 c. — Calame, graveur, 1 f. — Berger, 25 c. — Le cabinet de dessin L. P. M., 5 f. — Bonnard, 2 f. — J.-L. Beaucourt, 2 f. — F. B., 1 f. — Perrier, 2 f. — Mevol, 1 f. — Geoffroy, 75 c.

Total, 38 f. 60 c.

No 13. — Par M. Bourat.

MM. Grinard, 1 f. — Blanc-Phar, 50 c. — Grangy, 50 c. — Picard, 50 c. — Mme Dépassio, 75 c. — Cellot, 50 c. — Bornichet, 50 c. — Sage, 20 c. — Bellaz, 50 c. — P. Desfanie, 1 f. — Fontan, 50 c. — Comperon, 75 c. — Barrot, 1 f. — Ballant, 50 c. — Théophile, 25 c. — Genin, 50 c. — Chouchaud, 75 c. — Mme Lésieux, ouvrière, 1 f. 75 c. — Deux commis, 2 f. — Un anonyme, 50 c. — Guillot, 1 f. — Un anonyme, 5 f. — Liodet, 50 c. — Frak, 1 f. — Dufane, 1 f. — Jalot, 2 f. — Dubois, 75 c. — Murat, 1 f. — Pellion, 1 f. 50 c. — Thomas, 50 f. — Toquet, 2 f. — Depierre, 50 c. — Vignand, 50 c. — Chasset, 25 c. — Desmolin, 2 f. — Minet, 20 c. — Paoly, marchand-tailleur, 1 f. — Veuve Brin, 50 c. — Darme, 50 c. — Berthonin, 50 c. — Virel, 25 c.

Total, 36 f. 90 c.

No 20. — Par M. Favier.

MM. Alphonse Favier, 1 f. — Antoine Marcellin, 1 f. 50 c. — François Grumel, 6 f. — Pechron, 1 f. — A. Barrière, 2 f. 50 c. — Dagallier, 5 f. — Dumaret, 3 f. 50 c. — Dumas, 1 f. 50 c. —

légions qui voulusse passer à lui. S'il le pouvait tenter, soldats et capitaines, tous lui seraient Metellus ; dans nos chambres il ne trouverait ni pairs ni députés à corrompre. Rome était vendre, Paris, non ; et il n'y a aucun acheteur, si riche qu'il soit, qui ait conçu la pensée de nous marchander. Savez-vous quel est le levier d'Abd-el-Kader ? c'est la religion ; voilà son arme la plus formidable. Mahomet féconde pour lui la poussière de l'Afrique, il lui donne des soldats : l'islamisme, voilà ses trésors ; le Coran, voilà son ministre des finances.

— Et vous ne croyez pas que l'impératrice avec laquelle cette guerre a été conduite...

— Chut ! chut ! ma cousine ; je sors de chez le ministre de la guerre.

— A propos, vous voulez donc aller à Alger ? vous voulez donc voir briller à deux pouces de votre schako le cimetière d'un Kabyle ?

— Mon Dieu, oui ; mais tout le monde n'est pas heureux ; il n'y a pas place pour tout le monde sur les bateaux à vapeur qui, de Toulon, porteront nos régiments à Alger ; on me laisse en France.

— A la bonne heure ! M. le ministre est un homme aimable. Je compte sur vous pour me faire danser cet hiver... Vous dinez avec nous, capitaine ? Vous verrez comme je parlerai de Jugurtha. Vous m'avez donné envie de lire les œuvres de ce Salluste qui était un si abominable homme, qui avait de si beaux jardins et tant de talent.

La cousine du capitaine sonna et sa femme de chambre parut.

— Anna, lui dit-elle, allez à mon cabinet de lecture ; vous rendez ces volumes de M. de Balzac et demanderez Salluste Crispus... Salluste Crispus, un auteur qui avait les cheveux bouclés, ou crépés, ou crépés, je ne sais lequel.

— La jolie dame qui tient le cabinet de lecture où vous prenez des romans, ma chère cousine, n'a pas Salluste ; elle ne sait ce que c'est

Bossonet, 1 f. — Henri Laurant, 2 f. 50 c. — Chaîne, 3 f. — Rigmet Odieu, 4 f. — Mme A. Dumas, 5 f. — Mme Lemonon, 2 f. — Mme Jacquier, 2 f. — Jujait, 5 f. — H. Magne, 5 f. — Flagelet, 1 f. — Total, 52 f. 50 c.

No 28. — Par M. Vacher.

MM. Bordon, 50 c. — Thibaudier, 50 c. — Guerin, 50 c. — Châtard, 25 c. — Total, 1 f. 75 c.

No 29. — Par M. Bocard.

MM. Chaurier, 1 f. — Un patriote, 2 f. — Un démocrate, 1 f. — Faidit, 1 f. — Un anonyme, 30 c. — G., 3 f. — Coindre, 1 f. — Deseslard fils, 25 c. — Grandmarin, 50 c. — Bouvier, 2 f. — Robert, 50 c. — Fournelle, 50 c. — Espardieu, 1 f. 50 c. — Sauvage, 50 c. — Marmet, 2 f. — Porchet, 15 c. — Chorgier, 75 c. — Blanc, 20 c. — Lapierre, 2 f. — Poline, 1 f. 50 c. — Ricot, 75 c. — Un militaire, 1 f. — Mermen, 1 f. — Rivier, 30 c. — Duvinseux 1 f. — Dufiend, 1 f. — Carles, 75 c. — Charmillon, 50 c. — Gertable, 35 c. — Blanc, charrier, 25 c. — Rostain, 25 c. — Un anonyme, 5 c. — Girard, 75 c. — Cetelant, 20 c. — Ogier, 40 c. — Misericorde, 50 c. — Gayet, 15 c. — Mme Masse, 5 f. — Gaudet, 1 f. — Bert, 1 f. — Charles, 50 c. — Javelot, 1 f. 50 c. — Condamin, 1 f. 50 c. — Pallet, 50 c. — Comte, 1 f. — Passe, 50 c. — Andrillat, 3 f. — Chossard, 65 c. — Vilas, 4 f. — Payolle, 50 c. — Mme Margotton, 1 f. — Un radical, 50 c. — Mme Astier, 70 c. — Diot, 60 c. — Coulan, 20 c. — Cruzet, 50 c. — Total, 55 f. — Plus, 25 c.

No 30. — Par M. Victor Rioux.

MM. Brunetton, 1 f. — Veulart, 50 c. — Coste, 1 f. — Veriselle, 50 c. — Bernard, 25 c. — Bourgeod, 1 f. — Poulet, 25 c. — E., 25 c. — Un anonyme, 25 c. — B., 25 c. — Vallegiad, 15 c. — Amand, 2 f. — Roy, 1 f. — Melin, 1 f. 50 c. — Bouchet, 25 c. — Bay, 50 c. — Plaude, 1 f.

Total, 11 f. 65 c.

No 31. — Par M. Guibaud.

MM. Dutillu, 50 c. — Mme Bone, 1 f. — Bruyas et Fayolle, 10 f. — Depassio, 2 f. — Bertier, 1 f. — Brunier, 1 f. — Godard, 1 f.

Total, 16 f. 50 c.

No 35. — Par M. Gaudoy.

MM. Chalaye, 25 c. — Gaudoy, 1 f. 50 c. — Servant (Bernard), 1 f. — Rigolet (Simon), 3 f. — Vincent, 50 c. — Henry, 1 f. — Davoine, 50 c. — Humbert, 1 f. — Béatard (Charles), 50 c. — Larçon, 50 c. — Dibiez, 50 c. — Michalon, 1 f. — Prost, 50 c. — Blanc, 2 f. — Juillet et Blanc, 5 f. — Villard, 1 f. — Marra, 1 f. 50 c. — Darrios, 1 f. 50 c. — Jars, 2 f. 50 c. — Mme veuve Labrosse, 1 f. — Chatanay, 3 f. — Valandré, 1 f. — Frangez, 1 f. — Bernard de V., 5 f. — Un anonyme, 50 c. — Jossot, 50 c. — Ferreulier, 50 c. — Gay, 50 c. — Richand, 1 f. 50 c. — Petit, 2 f. — Ferreulier, 50 c. — Gay, 50 c. — Richand, 1 f. — Dreyrieux, 1 f. — Laracine, 3 f. — Henry, 3 f. — Bovet, 1 f. — Guranon, 3 f. — Lombard, 1 f. — Grégoire, 3 f. — Villerette, 25 c. — Jaconin, 25 c. — Avoine, 50 c. — Deceucou, 1 f. — Ponchon, 50 c. — Primat père, 2 f. — Gunléon, 1 f. — Duréa, 2 f. — Chataymes, 1 f. 50 c. — Un anonyme, 1 f. — Merlanchon, 50 c. — Brun, 25 c. — Varichon, 50 c. — Junot, 50 c. — Archer, 1 f. — Desfont, 50 c. — Bessy, 50 c. — Thibaudier, 1 f. — Hom, 1 f. — Bouvard, 1 f.

Total, 73 f. 50 c.

No 43. — Par M. Giraud.

MM. Tournieux, 50 c. — Barre, 50 c. — Giraud, 1 f. — L. Desmarest, 1 f. — Berger, 1 f. — Poncet, 30 c.

Total, 4 f. 30 c.

No 49. — Par M. Charel.

Un anonyme, 5 f. — *Idem*, 2 f. 20 c.

Total, 7 f. 20 c.

No 77. — Par M. Mollard.

M. Mollard (Joseph), 50 f. — Mme Mollard, 50 f.

MM. Rousselet, employé de la compagnie la Salamandre, 3 f. — L. Vauchez, *idem*, 3 f. — Maury, *idem*, 1 f. — E. Teule, *idem*, 5 f. — Dalloz, *idem*, 2 f.

Gustave, employé chez M. Girard, 2 f. 50 c. — François, *idem*, 3 f. — Creppo, *idem*, 2 f. — Mme Mariette, *idem*, 2 f. — Mme Philippe, *idem*, 2 f.

MM. Siran, artiste dramatique, 5 f. — Jourdain, 3 f. — F. Neyron, 50 f. — Roly, architecte, 2 f. — Bourget, 1 f. — Rolland, 1 f. — Un anonyme, 3 f.

Total, 190 f. 50 c.

No 79. — Par M. E. Laforest.

MM. E. Laforest, 50 f. — Chevrolat, rue des Capucins, no 16, 50 f. — Aug. Gautier et Cé, rue des Capucins, no 21, 50 f. — J.-B. Charles et Cé, *idem*, no 21, 25 f. — Belmont, Terret et Cé, *idem*, no 21, 20 f. — Un anonyme, 20 f.

Total, 215 f.

Total jusqu'à ce jour. 895 f.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du CENSUR.)

Nous n'avons pas reçu d'Alger des nouvelles postérieures à celles que nous vous avons adressées. Ces nouvelles étaient loin d'être favorables, et elles ont augmenté les inquiétudes que l'on éprouvait sur le sort de nos possessions d'Afrique. Toutes les pièces officielles émanant des autorités d'Alger semblent avoir pour but de prévenir la population que la situation est aussi grave dans l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur. Les mesures prises contre les habitants indigènes, l'armement de la Kasbah, l'ordre du jour du commandant de la marine qui prescrit à tous les bâtiments de se tenir prêts à mettre à terre, en cas d'alerte et au premier signal, toutes leurs compagnies de débarquement, chaque homme ayant au moins 20 cartouches à balle, tout cela prouve que le maréchal n'est pas lui-même très-rassuré. Au reste, il ne faut pas le blâmer de prendre toutes les mesures qu'exige la circonstance.

Le bateau à vapeur l'*Etna*, qui était allé à Philippeville porter des effets d'hôpitaux et de campement, est de retour sur rade de Toulon; il a apporté les nouvelles suivantes.

PHILIPPEVILLE, le 10 décembre. — Nous venons d'apprendre les déplorables événements d'Alger, et nous éprouvons de vives alarmes dans notre province, où les troupes sont tellement disséminées et affaiblies par les maladies, qu'elles ne pourraient pas toujours résister à des masses de Bédouins. Ce qui peut contribuer à nous rassurer, c'est que dans la province de Constantine les Arabes sont sans chef et sans drapeau, car Achmet, l'ancien bey, est détesté, et Abd-el-Kader est loin de nous; cependant on commence à prendre des mesures pour se tenir en garde contre des attaques soudaines, et l'on va prendre des trouées dans la subdivision de Bone pour renforcer les garnisons des camps où les travaux de défense sont encore fort incomplets.

L'Etna nous a apporté des lits, des matelas, des couvertures, des caisses, des médicaments, etc., qui ont été de suite placés à l'hôpital militaire, et dont une partie a été expédiée au camp des Toumiettes. Cette amélioration sera très-favorable aux malades.

Les hôpitaux sont toujours encombrés, et jamais les malades n'avaient exercé aussi long-temps leurs ravages; ordinairement

elles disparaissaient au mois d'octobre. On ne sait à quoi attribuer leur ténacité; la déplorable position dans laquelle on a laissé les soldats n'en est pas la seule cause, car à Bone, où les malades sont bien logés et bien soignés, les hôpitaux sont encore remplis.

Les derniers coups de vent nous ont occasionné des pertes que nous devons bien regretter dans cette circonstance. Six navires de commerce, charges de chevaux et de mulets, ont été jetés à la côte dans les environs de Stora et près de Bone; nous avons perdu 150 chevaux ou mulets, qui nous seraient d'un grand secours dans les conjonctures présentes.

Malgré tous les malheurs dont nous sommes accablés, les colons établis ici luttent courageusement et ils triompheront de tous les obstacles. On se hâte de réparer les maisons que le dernier ouragan a endommagées. Les constructions nouvelles se multiplient tous les jours et la population augmente sans cesse.

CONSTANTINE, le 4 décembre. — Les califas de l'Est et de l'Ouest ont averti le lieutenant-général Galbois que des agents d'Achmet et d'Abd-el-Kader parcourraient la province pour prêcher la guerre sainte.

Achmet est venu près de Ghelma enlever les troupeaux à une tribu qui était sous notre protection, mais que nous n'avons pu protéger, car il y a trop peu de monde pour secourir nos alliés, et la sécurité que nous garantissons aux tribus qui viennent à nous est une véritable déception. Voilà donc l'ancien bey en campagne; il se rapproche, dit-on, de Constantine, et des renforts ont été expédiés au camp de Sidi-Tamtam placé entre cette ville et le Raz-el-Akba.

Abd-el-Kader fait agir principalement sur les tribus de l'Ouest, qui se rapprochent le plus de la province d'Alger, menaçant ainsi nos établissements de Sétif, Jimilah et Gigelly. Nous serons donc encore obligés de guerroyer; mais nous avons trop peu de monde pour organiser deux sortes colonnes, et il paraît que le général va d'abord châtier Achmet, car il est parti à la tête de 1,500 hommes, cavalerie, artillerie et infanterie, pour aller rejoindre l'ancien bey et le renouer vers Keff. Si le bey de Tunis ne fournit pas de secours à Achmet, il le laisse du moins approvisionner de munitions, et peut-être y a-t-il un certain nombre de Tunisiens dans son armée régulière.

Nous avons encore un assez grand nombre de malades dans les hôpitaux, et il en arrive toujours des camps.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

TOULON, le 14 décembre. — Les troupes destinées pour Alger continuent à arriver dans les environs de Toulon, mais par petits détachements. Le dépôt du 62e de ligne, au Pont-Saint-Esprit, a fourni 420 hommes qui sont cantonnés à la Seyne. Le dépôt du 26e de ligne, à Celle, a envoyé 200 hommes qui sont cantonnés à Lavalette. On attend tous les jours de nouveaux détachements.

Demain on embarquera sur le paquebot à vapeur le *Tartare*, qui doit partir pour Alger avec la correspondance, 400 hommes appartenant aux 15e et 17e légers et au corps des zouaves. Il restera encore dans les environs de Toulon, y compris les 460 hommes du 1er de ligne cantonnés à Sollies, 1,080 hommes que l'on embarquera sans doute, et cette opération devrait être déjà faite sur la corvette la *Marne* et sur un ou deux paquebots.

Le 2e et le 3e bataillon du 3e léger ont été organisés sur le pied de guerre; on aurait déjà pu l'embarquer sur la gabare la *Ménagère* et sur deux bateaux à vapeur. On ne peut s'expliquer la lenteur que l'on met à embarquer ce corps.

Le vaisseau le *Morengo* a reçu par le télégraphe l'ordre d'armer en flûte, afin de pouvoir prendre à bord un plus grand nombre de soldats.

On confectionne plusieurs milliers de casquettes pour les régiments qui doivent passer en Afrique.

Tout est en activité aussi dans les établissements militaires pour préparer une immense quantité de vivres, de munitions de guerre et d'effets de campement.

Le bateau à vapeur le *Papin*, commandé par M. Lugeol, lieutenant de vaisseau, est arrivé hier venant du Levant. Il annonce que les bâtiments de l'escadre Lalande conservaient toujours les mêmes positions à Smyrne et à Ourlac; il a quitté ce dernier mouillage le 6.

Le brick la *Comète*, commandé par M. Jurien, lieutenant de vaisseau, est aussi arrivé venant de Smyrne d'où il est parti le 23 novembre.

La corvette de charge le *Tarn*, commandée par M. Ricard, capitaine de corvette, a mouillé sur rade venant d'Alger. Ce bâtiment est resté quelques jours en relâche à Marseille.

On attend du Levant le vaisseau le *Triton*, et de Brest le vaisseau le *Suffren* et l'*Océan*.

Plusieurs navires du commerce nolisés pour le compte du gouvernement sont aussi attendus.

tombée à 80 45, cours auquel elle a fermé.

Ce sont encore les ventes du parquet qui ont fait cette baisse. La coulisse au contraire a beaucoup acheté, et ses cours ont toujours été plus élevés que ceux du parquet.

A 4 heures, la rente était à 80 50, mais plutôt offerte que demandée. Aucune nouvelle.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 14 décembre 1839.

Affaire de la *Quotidienne*. — Excitation à haine du gouvernement.

L'enceinte de la cour d'assises présentait aujourd'hui un aspect plus animé que de coutume. On savait que deux affaires graves devaient être appelées; l'une d'elles concernait M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, accusé d'avoir commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, par la publication d'un article dans son numéro du 16 octobre 1839.

M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général, occupe le siège du ministère public.

M. Berryer est chargé de la défense.

M. de Lostanges, après avoir répondu aux questions d'usage, déclare qu'il accepte la responsabilité de l'article.

M. l'avocat-général soutient l'accusation et commence en ces termes: On a dit que de toutes les guerres civiles la plus terrible est celle qui est causée par la vente et le haut prix des biens. Lorsque des troubles s'élèvent à cette occasion, le devoir du gouvernement est pénible mais il n'est point douteux. Le gouvernement n'est pas seulement le protecteur des consommateurs, mais il a aussi mission de défendre les producteurs, c'est-à-dire la propriété et la liberté du commerce; et s'il est nécessaire qu'il recoure à la force, le gouvernement doit le faire. Le gouvernement du roi s'est trouvé dans cette pénible nécessité dans le département de la Sarthe.

Après ce préambule, M. l'avocat-général reproche à la *Quotidienne* d'avoir publié dans ces circonstances un article anarchique dont voici l'un des principaux passages:

«..... Toute la science de ces ministres habiles (Chaptal, Colbert et Sully) est simplifiée; on l'a renfermée dans ces seuls mots: *En joue, feu!* A quoi bon même les greniers d'abondance créés par l'empereur, auquel pourtant les fusils ne manquaient pas? mais il avait l'habitude de s'en servir seulement contre l'étranger. Passons-nous donc de ses greniers d'abondance, n'avons-nous pas nos arsenaux? Puisque nous vivons sous un système de vérité, mettons cette vérité partout. Qu'on écrive sur la porte de Vincennes: *Boulanger!* »

Le ministère public s'efforce de faire ressortir de tout l'article le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; il requiert la condamnation du gérant.

M. Berryer prend ensuite la parole et dit que la *Quotidienne* n'a pas eu l'intention d'exciter à la haine du gouvernement. La liberté de discussion, le droit de censure, les circonstances d'alors permettaient au journaliste un langage amer, violent même, contre les actes d'administration du gouvernement.

Après des répliques animées, le président fait le résumé des débats. Déclaré coupable par le jury, M. de Lostanges, gérant de la *Quotidienne*, est condamné à 4 mois de prison et 5,000 f. d'amende.

Extérieur.

SUISSE. — BELLINZONA (TESSIN), 6 décembre. — Avant-hier, le bruit s'est répandu que des arbres de liberté avaient été plantés à Chiano, Mendrefio et Lugano. Cette nouvelle a agi comme une étincelle électrique sur les habitants de notre ville, dont la grande majorité est opposée au gouvernement actuel des conservateurs.

ZURICH, 11 décembre. — La troupe commandée par Luvini est entrée le 7, dans l'après-midi, à Locarno, où elle a été reçue aux acclamations du peuple.</p

BOURSE DE PARIS DU 14 DÉCEMBRE.	
Trois pour cent	80 55
Cinq pour cent	111 75
Quatre pour cent	101 25

Rentes de Naples	101 10
Actions de la banque	2980

Le Redacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE:

GRAND RABAIS

POUR
ÉVITER LA CONCURRENCE.

HISTOIRE STATISTIQUE ET MORALE
DES ENFANTS TROUVÉS,
SUIVIE DE 100 TABLEAUX,

PAR

TERME ET MONFALCON,

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

Paris, 1838. — Un volume in-8°, papier vélin.

Prix : 3 fr. au lieu de 9 fr.

À Lyon, chez SAVY jeune, libraire, quai des Célestins, 48,
et chez AYNE fils, rue Saint-Dominique, 2. (334)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1622) Jeudi dix-neuf décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de quatre mille huit cent dix kilos de foin, saisi au préjudice du sieur Guillaume dit Capucin. FAUCHÉ.

(1623) Jeudi dix-neuf décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commode, garderobes, tables, chaises, horloge, buffet, poêle, batterie de cuisine, etc. FAUCHÉ.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1622) A VENDRE DE SUITE,
pour cause de décès.

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, en pleine activité, à la résidence d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lyon.
S'adresser à M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, 2.

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE A LYON, RUE BÂT-D'ARGENT,
n° 10.

(1624) A VENDRE DE SUITE.

Une superbe brasserie située dans une ville chef-lieu d'un des départements limitrophes de celui du Rhône, ayant une nombreuse clientelle, de grands bâtiments et tous les ustensiles nécessaires ; le tout dans le meilleur état. On aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Chastel, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 10, et rue Mulet, n° 9.

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME,
n° 4.

(1623) A VENDRE

A 5 1/4 p. 0/0 de son revenu.

Une maison située à Saint-Just, près de l'église.

A PLACER.

Capitaux de 3, 5, 10, 20, 40,000 f. et au-dessus.

(1625) A VENDRE,

UNE TRÈS-BELLE TERRE,

Située sur les communes de Chenôves, Messey-sur-Grosne, Saint-Boil, Saint-Vallerin et Julli, canton de Buxy, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Elle consiste : 1^e en une belle maison de maître, maison de cultivateur et d'exploitation, 2^e en 92 hectares de terres labourables, 3^e en 54 hectares 22 ares de prés, 4^e en 21 hectares 48 ares de vignes, 5^e et en 54 hectares 25 ares de bois. — Total : 221 hectares 95 ares.

Une partie de cette propriété est facile à vendre en détail.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e Mathieu, notaire à Chalon-sur-Saône, rue de la Poissonnerie, 6.

(7014) On propose à quelqu'un qui pourrait disposer de 15 à 20,000 f. une association dans une exploitation rurale dont le capital sera toujours représenté en valeur ; il aura moitié dans les bénéfices, l'intérêt de son argent, et un compte de levée, s'il veut tenir la caisse et les écritures. Les bénéfices sont certains, étant en activité.

S'adresser chez M^e Berrod, notaire, rue de la Cage, n° 12.

ANNONCES DIVERSES.

(1504) VENTE

D'une grande quantité de très-belles gravures françaises et anglaises en feuilles et encadrées, jeudi 19 décembre et jours suivants, à cinq heures du soir, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n° 42, au 1^{er}.

MUSIQUE VOCALE.

M. FRAY, compositeur et professeur de vocalise, donne des leçons particulières, et fait des cours dans les pensionnats.

S'adresser place Saint-Nizier, n° 6, au 3^e.

LE CENSEUR.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 17 décembre 1839. — La Troisième représentation de *Lucie, ou la fiancée de Lammermoor*, grand opéra en deux actes. — Six heures.

(6996) Bandage herniaire à pelote mécanique et à double extension, inventé et perfectionné par M. Golay, breveté, membre de l'académie de l'industrie française.

La pelote de ce bandage produit une pression constante et sans douleur sur l'anneau de la hernie réduite, et le rend élastique pour maintenir toutes les hernies, même les plus rebelles. Les cavaliers peuvent en faire un heureux usage.

Ce bandage herniaire, qui a été admis à l'exposition de 1839, à Paris, après avoir été approuvé par la société de médecine de Lyon, a été reconnu par l'académie de l'industrie de Paris supérieur à tous ceux mis en usage jusqu'à ce jour. Cette académie a décerné à l'auteur, en récompense de son invention, une médaille d'honneur et un rapport satisfaisant.

On trouve ce genre de bandage, applicable à toute espèce de hernie, chez M. Golay, mécanicien-orthopédiste, rue de Puzy, n° 11, à Lyon.

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHÔNE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

A partir du 15 décembre.

SERVICE ACCÉLÉRÉ PAR CHARIOTS DE LYON A PARIS ET RETOUR.

Partant tous les jours,

FAISANT LE TRAJET EN SEPT JOURS.

A Lyon, chez MM. Gillet et Plasson, port du Temple, 45.

A Paris, chez MM. Langlois ainé et fils, rue des Marais-Saint-Martin, 15. (8373)

MALADIES SECRÈTES, SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TIBAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ SUIVANT LA FORMULE DU CODEX.

Ce sirop a toujours mérité la préférence sur tout autre pour le traitement des maladies secrètes. — Ce sirop se vend 5 fr. le grand flacon à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. (2117)

Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs, de quelque nature qu'elles soient, est toujours chez M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30. (2212)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19

BATEAUX A VAPEUR

DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, LE CYGNE les jours PAIRS. (293)

